

7 DÉCHÈTERIES

ADRESSES ET HORAIRES D'OUVERTURE :

ÉCHILLAIS (Les Brandes du château)

TONNAY-CHARENTE (ZA de la Croix-Biron)

ROCHEFORT (ZI du Pont neuf)

SAINT LAURENT DE LA PRÉE (La Levée)

- Été (du 1^{er} avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

MIRON (Les 3 moulins)

- Été (du 1^{er} avril au 30 septembre) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 19h / samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30 / samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

SAINT-JEAN D'ANGLE (Route de Champagne)

Toute l'année, du lundi au vendredi de 14h à 18h / samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

SAINT-NAZAIRE SUR CHARENTE

(Route de Saint-Froult - La Coudrerie)

Toute l'année, du lundi au jeudi de 8h à 12h / vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

0 800 085 247 Service & appel gratuits

de 9h à 12h
dechetterie@agglo-rochefortocean.fr



Pour en savoir plus sur le fonctionnement de vos déchèteries : www.agglo-rochefortocean.fr

© Symaps / Service Communication CARO. Édition 2025

DÉCHÈTERIES À LA CARTE

MODE D'EMPLOI POUR LES PROFESSIONNELS

www.agglo-rochefortocean.fr

**ROCHEFORT
Océan**
Communauté d'agglomération

L'utilisation des déchèteries est réservée aux professionnels dont le siège social et/ou l'activité sont situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

Auprès de la CdA Rochefort Océan :

- sur place : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi),
- par courrier : **Communauté d'agglomération Rochefort Océan - Carte déchèterie**, 3 av. Maurice Chupin - Parc des Fourriers - CS 50224 - 17304 Rochefort Cedex et contre remise d'un chèque à l'ordre de la régie accès déchèterie.

JE SUIS UN PROFESSIONNEL DE ROCHEFORT Océan

Votre carte d'accès vous sera délivrée sur demande et devra être créditée d'un minimum de 32,10 € TTC pour pouvoir accéder aux déchèteries (Grille tarifaire ci-contre). Une fois sur le site adressez-vous au gardien. Toute demande de cartes supplémentaires (sans limite de nombre) sera facturée 10 € TTC.

COMMENT CRÉDITER VOTRE CARTE ?

- Soit au siège de la CdA Rochefort Océan : en espèces, en chèque ou en carte.
- Soit par courrier auprès de la CdA Rochefort Océan : par chèque (établi à l'ordre de la régie accès déchèterie).

QUE FAIRE EN CAS DE PÉRIE. DE VOL OU DE CARTE ENDOMMAGÉE ?

S'adresser à la CdA qui vous fournira un duplicata contre un chèque de 10 € TTC établi à l'ordre de la régie accès déchèterie.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

- 05 46 82 64 43, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi),
- dechetterie@agglomeration-rochefortocean.fr

TARIFS

Déchets verts >	10 € HT / m ³
Tout venant >	29 € HT / m ³
Bois >	18 € HT / m ³
Gravats >	17 € HT / m ³
Carton / Papier / Ferraille / Verre >	0 €

JE SUIS UN PROFESSIONNEL HORS TERRITOIRE

Il sera appliqué les mêmes conditions que pour les professionnels de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan ; la carte d'accès sera délivrée pour la durée du chantier uniquement.

LISTE DES DÉCHETS ADMIS (Limité à 5 m³ / semaine)

> Payants



Déchets
verts



Gravats



Bois



Plâtre



Tout
Venant

> Non-payants



Cartons



Métaux



Batteries



Piles



Textiles



Cartouches
encre



Verres

> Interdits aux professionnels (déchets spéciaux)



Déchets
dangereux,
peintures,
solvants



Ampoules
tubes
néons...



Equipements
électriques et
électroniques



Huiles de
fritures,
vidange



Déchets
d'activités
de soins